Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB138/NGO/1**
Cent trente-huitième session **20 novembre 2015**
Point 12.5 de l'ordre du jour provisoire

Demande déposée par Action contre la faim International en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS

1. Généralités

a) Nom et adresse du Siège de l'organisation

Action contre la faim International
14/16 Boulevard Douaumont
CS 80060
75854 Paris CEDEX 17
France

Site Web : http://www.acf-international.org/

b) Lien vers le profil de l'organisation sur le registre des acteurs non étatiques de l'OMS

http://apps.who.int/register-nonstate-actors/nsa.aspx?id=88

2. Cibles/but/objectif de l'organisation

Depuis sa création en 1999, Action contre la faim International a pour mission de sauver des vies en luttant contre la faim grâce à la prévention, à la détection et au traitement de la malnutrition, en particulier pendant et après des situations d'urgence en cas de conflit, de guerre et de catastrophe naturelle. Qu'il s'agisse de crises ou de problèmes liés à la durabilité, le réseau s'attaque aux causes sous-jacentes de la malnutrition et à ses effets.

3. Autres critères pertinents pour l'admission de l'organisation à des relations officielles avec l'OMS

Structure internationale/champ d'action : Action contre la faim International est un réseau disposant de sièges nationaux en Allemagne, au Canada, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en France, en Italie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il est représenté dans plus de 40 pays par l'intermédiaire de bureaux et d'activités.

Constitution/statuts : Le réseau est fondé sur le Protocole international, signé par l'ensemble de ses membres. En 2003, le réseau a adopté des règles internationales de gouvernance et de fonctionnement.

Organe directeur : Le réseau est dirigé par le Comité international des présidents, composé des présidents de chacun des cinq membres du réseau ainsi que d'un président international. Chaque membre du réseau dispose d'une voix, à l'exception d'Action contre la faim France, qui dispose de deux voix en tant que membre fondateur du réseau.

Structure administrative : Le Comité exécutif international, composé des directeurs exécutifs des membres du réseau, est responsable de l'attribution des nouvelles missions à un membre du réseau, qui gère ensuite ses missions de façon indépendante par l'intermédiaire de ses propres structures, sauf s'il en a été décidé autrement.

Informations financières : Les subventions reçues de la part de donateurs institutionnels, par exemple les Nations Unies et la Commission européenne, ainsi que de la part de gouvernements sont la principale source de financement de l'entité et constituent 70 % de ses revenus. Les fonds récoltés grâce aux levées de fonds auprès des particuliers, par exemple sous la forme de campagnes, représentent les 30 % restants.

4. Collaboration avec l'OMS

a) Activités entreprises avec l'OMS au cours des trois dernières années

La collaboration entre l'OMS et Action contre la faim International s'est concentrée sur le déploiement des activités portant sur la nutrition fondées sur des bases factuelles mises en avant dans le plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant.[1] À l'échelle mondiale, le réseau a fourni des contributions techniques pour l'élaboration de lignes directrices et d'outils sur la nutrition et, sur le terrain, la collaboration a principalement consisté à apporter un soutien aux gouvernements afin d'intégrer les activités de nutrition dans les services de santé courants.

Action contre la faim International a également contribué au premier projet des sections de la Onzième Révision de la Classification internationale des maladies portant sur les troubles nutritionnels, et continue de prendre part à l'examen par les pairs du projet. L'organisation a également apporté sa contribution au document *Lignes directrices : mises à jour de la prise en charge de la malnutrition aiguë chez le nourrisson et chez l'enfant.*[2]

En tant que membre du Groupe stratégique consultatif du Groupe Nutrition mondiale, Action contre la faim International a œuvré afin d'intégrer les recommandations de l'OMS en matière de prise en charge de la malnutrition dans les prestations de santé de base sur le terrain. L'organisation est membre du Groupe Nutrition mondiale depuis 2014 ; elle s'efforce de mettre en lumière l'importance de la nutrition pour la santé dans les situations d'urgence et a pris part à des discussions sur la façon d'améliorer l'efficacité du Groupe à l'échelle mondiale.

[1] Le plan est disponible à l'adresse : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/130454/1/WHO_NMH_NHD_14.1_fre.pdf?ua=1 (consulté le 8 octobre 2015).

[2] Voir http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/162815/1/9789242506327_fre.pdf (consulté le 8 octobre 2015).

À l'échelle nationale, Action contre la faim International a collaboré avec l'OMS sur la question de la nutrition et de la santé mentale au Myanmar, et elle a contribué à la lutte contre la maladie à virus Ebola en améliorant la capacité de surveillance des équipes de riposte et en organisant la formation des agents chargés de la recherche des contacts. Au Népal, l'organisation a organisé un atelier sur l'évaluation du système de santé et a mené une évaluation conjointe de ce système à différents niveaux.

b) Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour les trois ans à venir

Action contre la faim International collaborera avec l'OMS pour la finalisation d'un manuel révisé à l'usage des médecins et des autres personnels de santé à des postes d'encadrement sur la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez le nourrisson et chez l'enfant, en se fondant sur les lignes directrices de l'OMS en la matière. L'organisation travaillera également avec l'OMS afin de diffuser et de mettre en œuvre les lignes directrices, notamment en déterminant les lacunes et en transmettant les commentaires recueillis sur le terrain à l'OMS. Elle apportera son soutien à l'OMS et aux gouvernements au sujet de l'intégration des interventions en matière de nutrition dans les prestations de santé de base à l'échelle nationale et locale en recommandant une meilleure prise en charge de la malnutrition aiguë sévère, l'intégration des soins hospitaliers pour la malnutrition aiguë sévère en pédiatrie et la mise à jour des programmes d'études médicales à l'échelle nationale et régionale.

Action contre la faim International continuera de transmettre des données à la base de données mondiale de l'OMS sur la mise en œuvre des mesures nutritionnelles, par exemple en ce qui concerne la couverture des interventions portant sur la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère, et participera au groupe consultatif d'experts techniques sur la surveillance de la nutrition créé conjointement par l'OMS et l'UNICEF dans le but de normaliser les méthodes d'enquête sur la nutrition.

Par l'intermédiaire de ses programmes sur la santé sexuelle et génésique, Action contre la faim International œuvrera à l'amélioration des soins à la mère et au nouveau-né sur le terrain en mettant en œuvre les recommandations de l'OMS et en diffusant le document *Soins liés à la grossesse, à l'accouchement, au post-partum et à la période néonatale : Guide de pratiques essentielles.*[1] L'organisation participera aussi à la mise sur pied de recommandations relatives aux soins à la mère et au nouveau-né. Elle contribuera à l'amélioration des résultats des programmes nutritionnels en réduisant le risque associé aux maladies dues à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène grâce à la mise en application des solutions pratiques pour les politiques et les programmes présentées dans un document portant sur cette question qui sera publié fin 2015,[2] et en réalisant un manuel opérationnel sur la nutrition destiné à compléter ce document.

[1] OMS. Soins liés à la grossesse, à l'accouchement, au post-partum et à la période néonatale : Guide de pratiques essentielles. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015.

[2] OMS/USAID/UNICEF. Improving nutrition outcomes with better water, sanitation and hygiene: practical solutions for policies and programmes. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015 (sous presse).

À l'échelle nationale, une coopération technique sera établie au sujet des systèmes de surveillance nutritionnelle en Afghanistan, la collaboration sur la nutrition et la santé mentale se poursuivra au Myanmar et la lutte contre le virus Ebola s'intensifiera. Action contre la faim International est également active en République arabe syrienne, où elle dirige avec l'UNICEF l'intervention d'urgence dans le secteur nutritionnel et où elle collabore avec l'OMS en ce qui concerne l'intervention dans le secteur sanitaire.

5. Autres renseignements pertinents

Au terme de la vérification diligente et de l'évaluation des risques, le Secrétariat est arrivé à la conclusion que la demande d'Action contre la faim International pouvait être présentée au Conseil exécutif pour examen.

= = =